

## **MARCHE DES FRUITS ET LEGUMES : UNE HAUSSE DES PRIX SPECTACULAIRE**



**Les organisations de commerçants considèrent cette tendance haussière comme «normale» et l'expliquent par la «période transitoire entre les saisons».**

La mercuriale a connu, ces dernières semaines, une hausse fulgurante, mettant ainsi à rude épreuve le budget des ménages, déjà épuisé par la rentrée scolaire. Dans les marchés du pays, la hausse des prix n'a épargné ni fruits ni légumes.

Courgette, tomate, poivron, pomme de terre, aubergine, concombre, navet ou encore pomme, pastèque, pêche et poire ont tous vu leur prix flamber. Les organisations de commerçants considèrent cette tendance haussière comme «normale» et l'expliquent par la «période transitoire entre les saisons».

*«Les prix de tous les fruits et légumes ont augmenté de 20 à 30% depuis deux semaines. Cela est habituel et attendu pour cette période de fin de saison, où les fruits et légumes saisonniers viennent à manquer sur le marché, d'où justement cette augmentation des prix. Parmi ces*

*derniers, la pomme de terre qui a atteint les 80 voire 90 DA/kg et la tomate qui a franchi les 130 DA/kg dans certaines régions du pays.*

*Cette tendance haussière ne va pas durer et les prix reviendront à la normale vers la fin de ce mois, au plus tard début novembre»,* explique El Hadj Tahar Boulenouar, président de l'Association nationale des commerçants et artisans algériens (ANCA), invité, hier, au forum du quotidien *El Mihwar*.

Contrairement à la filière fruits et légumes, la volaille a connu une légère baisse par rapport aux semaines précédentes et tourne aujourd'hui autour de 310 DA le kilo. En été, ce prix dépassait les 450, voire les 550 DA. *«Malgré cette baisse, la filière avicole reste en deçà des besoins du marché pour plusieurs raisons.*

*La plus importante est le recours encore aux méthodes traditionnelles d'élevage et le manque d'organisation et de prévision pour cette filière. Ce manque d'estimation touche toutes les filières agricoles, générant ainsi des perturbations dans l'approvisionnement du marché, des spéculations et l'instabilité des prix»,* signale El Hadj Tahar Boulenouar.

Et d'ajouter que la faible attention accordée à l'agriculture sous serre et à l'industrie agroalimentaire est également un des facteurs très importants dans la perturbation de l'équilibre entre l'offre et la demande. Pour lui, les organisations patronales doivent sortir de leur léthargie et agir afin d'encourager les agriculteurs, qui jettent souvent l'excès de production au lieu de le vendre aux unités de transformation.

### **Quel rôle pour le conseil de la concurrence ?**

Pour Mustapha Zebdi, président de l'Association de protection et d'orientation du consommateur et son environnement (Apoce), invité également à ce forum, la hausse des prix n'a pas touché les produits de consommation seulement, mais aussi les services : *«La situation empire d'année en année et les plus lésés sont les citoyens à revenu stable, à savoir les fonctionnaires dont le salaire de base n'a pas été revu depuis plusieurs années. Pour nous, l'Etat doit faire preuve de plus de rigueur pour les filières où les prix des produits sont réglementés, tels que le lait en sachet et le pain. Viennent ensuite d'autres mesures à prendre en urgence.»*

Le président de l'Apoce plaide pour la définition d'une marge bénéficiaire sur les prix des produits commercialisés, essentiellement ceux de large consommation ; la mise en application effective de la vente avec facture dans toutes les transactions commerciales ; l'accentuation du contrôle et surtout la création de marchés de proximité. *«A défaut de ces espaces, nous soutenons les vendeurs informels comme solution provisoire qui facilite au consommateur l'accès à différents produits, notamment agricoles. Pour nous, il est inutile de chasser les commerçants informels en l'absence de lieux de substitution»,* poursuit-il.

M. Zebdi rebondit sur le rôle de l'Etat dans la gestion du marché après l'interdiction de plus de 870 produits à l'importation : *«A défaut de compétitivité et dans une situation de monopole, le produit local, que l'Etat a voulu encourager par cette mesure et dont la qualité reste encore à améliorer, a connu une hausse de près de 50%.»* Et de signaler que l'Apoce a saisi le gouvernement à l'effet de mener une enquête sur le Conseil de la concurrence qui, selon ses propos, est *«loin d'accomplir ses missions»*.

M. Boulenouar va encore plus loin et demande à l'Etat de revoir la politique des subventions, car *«le but escompté – qui est de faire parvenir au prix réglementé le produit fini, tels le lait et le pain, au consommateur – n'est pas atteint. Ces produits ne sont pas accessibles au prix réglementé. Le système de subvention actuel a montré ses défaillances. Il est grand temps aujourd'hui de le réorienter vers le consommateur»*.

Concernant les produits interdits d'importation, le président de l'ANCA estime que cette décision n'a pas permis de diminuer la facture des produits alimentaires. Estimée à 5,894 milliards de dollars entre janvier et fin août 2018, cette facture, selon El Hadj Tahar Boulenouar, est appelée à connaître une hausse d'ici la fin de l'année.

Pour le conférencier, il est aujourd'hui indispensable de revoir cette liste et la réorienter vers les produits qui pèsent lourd, tels les céréales et la poudre de lait. Une mesure qui doit être mise en place de manière graduelle, dans le cadre d'une stratégie à moyen et long termes permettant d'encourager ces deux filières au niveau local.

**ISMA BERSALI**

## **SUITE AUX ACCUSATIONS DE L'APOCE : LE CONSEIL DE LA CONCURRENCE REpond**

07 OCTOBRE 2018

**S'exprimant devant la presse, le président de l'Association nationale de protection et orientation du consommateur et son environnement (Apoce), le Dr Mustapha Zebdi, s'est interrogé sur l'utilité du Conseil de la concurrence et l'a accusé de ne pas agir à temps.**

Il avait même annoncé à cette occasion que son association a introduit auprès du gouvernement une demande d'enquête sur cette institution qui, selon ses propos, est loin d'accomplir ses missions. Suite à ces déclarations, le Conseil de la concurrence a réagi. Son directeur, Amara Zitouni, a tenu, dans un document dont la rédaction d'El Watan a été destinataire, à clarifier les véritables raisons qui ont poussé le Dr Zebdi à porter de tels jugements sur le fonctionnement de son institution.

«L'intéressé avait introduit une plainte en février 2017 contre l'Association des producteurs algériens de boissons (APAB) suite à la déclaration du président de cette dernière, où il attire l'attention du gouvernement sur les risques d'augmentation des prix des boissons après le relèvement du taux de la TVA et autres taxes sur les matières premières.

La plainte de l'Apoce était fondée sur le grief selon lequel cette déclaration pourrait être assimilée à une entente entre les opérateurs concernés pour augmenter les prix sans étayer des allégations de preuves suffisantes», lit-on dans le document. M. Zitouni affirme qu'après instruction de l'affaire, conformément aux règles de procédure appliquées par le conseil, similaires à celles des juridictions du premier degré, le Collège, qui est l'organe décisionnel du conseil composé de ses 9 membres, «a examiné cette affaire lors de sa séance du 19 juillet dernier.

Après en avoir délibéré, il a débouté la partie plaignante pour absence d'éléments de preuves suffisamment probants. Au lieu d'utiliser les moyens légaux prévus par l'ordonnance 03-03 du 19 juillet 2003, relative à la concurrence, qui permet à toute partie qui conteste une décision du Conseil de la concurrence d'introduire un recours devant les juridictions compétentes, l'intéressé a déclenché une campagne de dénigrement contre notre conseil par des écrits adressés directement à l'institution, critiquant la lenteur des procédures, ainsi que ses membres nommés par décrets présidentiels et mettant ainsi en cause la crédibilité de ses décisions», précise le directeur, avant de signaler que l'Apoce a introduit un recours contre la décision du Conseil de la concurrence devant la cour d'appel d'Alger le 26 septembre dernier.

Le président de l'institution a également qualifié le comportement du Dr Zebdi d'«irresponsable» et d'«intempestif», vu que ce dernier avait déclaré avoir eu gain de cause juste après avoir reçu le rapport préliminaire du Conseil de la concurrence, alors que l'instruction était toujours en cours.

Concernant le fait que l'Apoce a déposé une demande de diligenter une enquête à l'encontre de son institution chargé de réguler le marché, M. Zitouni rappelle que des rapports d'activités sont transmis annuellement à l'instance parlementaire, au Premier ministre, au ministère du Commerce.

**ASMA BERSALI**